



Règlement - Championnat Départemental Vétérans Saison 2016-2017

CB77/1617/CDA/REGLEMENT_CDV/NGY

Le tournoi est homologué sous le numéro d'autorisation xxx (en cours).

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LiFB et du présent règlement.

Article 1 : Organisation

- 1.1 Le Championnat Départemental Vétérans est organisé par le Comité Badminton de Seine-et-Marne (CoBad77), via la Commission Compétitions Adultes (CCA).
- 1.2 Le Championnat Départemental Vétérans se déroulera les samedi 14 et dimanche 15 janvier 2017.
- 1.3 La compétition aura lieu au gymnase du Bicheret, 2 chemin du Bicheret, 77700 CHESSY.
- 1.4 La CCA établit le calendrier, le diffuse, envoie les convocations aux clubs. Elle applique le règlement particulier, règle les litiges et prononce éventuellement des sanctions en accord avec le Conseil d'Administration.
- 1.5 Le club recevant la compétition assure la préparation de la salle : sonorisation, table de marque, buvette, poteaux, filets, paniers joueurs, corbeilles à volants, serpillières, plaquettes pour feuilles de matchs, chaises pour les conseillers d'équipe, numéros de terrains, espace affichage, espace de stand partenaire, espace public... La CCA assure la tenue de la table de marque et fournit le matériel informatique.
- 1.6 Le comité d'organisation et le club hôte déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 2 : Conditions de Participation

- 2.1 Cette compétition est ouverte aux joueurs et aux joueuses vétérans, dans toutes les séries de classement, licenciés dans un club affilié au Comité Badminton de Seine-et-Marne ou licenciés au Comité Badminton de Seine-et-Marne.
- 2.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, la LiFB, le CoBad77 et doit être en possession de sa licence pour la saison en cours et ne doit faire l'objet d'aucune suspension.
- 2.3 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- 2.4 Tous les tableaux (SH, SD, DH, DD, DM) sont ouverts à la compétition suivants les catégories vétérans et classements suivants (arrêtés au 15 décembre 2016) :
 - V1-V2 (35 à 44 ans) en SH, SD, DH, DD et DM N/R, D7-D8, D9-P10, P11-P12
 - V3 à V8 (à partir de 45 ans) en SH, SD, DH, DD et DM N/R, D7-D8, D9-P10, P11-P12
- 2.5 Tous les tableaux seront joués en poules, puis en élimination directe pour le tableau final.
- 2.6 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper deux séries si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 4.
- 2.7 Le comité d'organisation ne pourra regrouper plus de deux séries, sans avoir obtenu préalablement l'accord du ou des joueurs concernés ou du responsable des inscriptions du club d'origine du ou des joueurs concernés.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux dans la catégorie d'âge correspondant. Toutefois, en cas de remplacement, le comité d'organisation pourra accepter une participation à trois tableaux pour le bon déroulement de la compétition.
- 3.2 Le sur-classement dans une catégorie d'âge plus jeune sera accepté pour les doubles à condition que l'un des deux joueurs ait la catégorie d'âge requise. Les simples se dérouleront dans la catégorie d'âge du joueur.
- 3.3 Les inscriptions sont à envoyer par mail à cca@cobad77.fr au plus tard le vendredi 30 décembre 2016 en précisant dans l'objet « Inscription CDV ». Les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée (tournoi standard). Toute modification devra être transmise par mail. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte.
- 3.4 Les frais d'engagement sont de 10€ pour un tableau et de 16€ pour deux tableaux. Ils sont à régler au plus tard le vendredi 30 décembre 2016 :
- Soit par virement bancaire avec pour référence « CDV + nom du club ».
 - Soit par chèque à l'ordre du « Comité Badminton 77 » envoyé avec le formulaire à :
Comité Badminton 77 (CCA)
Maison Départementale des Sports
12bis, rue du Président Despatys
Case Postale 7630
77007 Melun Cedex
- 3.5 Ces frais d'engagement sont remboursables en cas de désistement notifié par mail à la CDA avant le tirage au sort (30 décembre 2016). Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée. Les forfaits survenus après le tirage au sort sont également à justifier auprès de la Commission Régionale d'Arbitrage de la LIFB selon les modalités fixées par celle-ci.

Article 4 : Déroulement de la compétition

- 4.1 Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle de Maximilien VIOUX, Juge-Arbitre désigné par le comité d'organisation.
- 4.2 Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Le Juge-Arbitre s'assurera de la bonne tenue des matchs et désignera les arbitres éventuels ou à défaut les compteurs de points.
- 4.3 Les règles de lets et fautes dues aux spécificités locales seront affichées dans la salle les jours du tournoi.
- 4.4 Tout participant devra signaler sa présence à la table de pointage dès son arrivée chaque jour de la compétition.
- 4.5 Les matchs peuvent être appelés 60 minutes avant l'horaire prévu, le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, et les joueurs disposeront de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match (premier volant).
- 4.6 Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. Le volant plume officiel est le Victor Champion n°5. En cas de litige, il sera imposé pour disputer le match. Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 4.7 Seuls le Juge-Arbitre, le comité d'organisation, les éventuels officiels de terrain, les joueurs et leurs conseillers d'équipe sont autorisés à se présenter sur le plateau de jeu.
- 4.8 Les joueurs et joueuses acceptent d'être pris en photo et de voir ces photos diffusées sur le site internet du Comité Badminton de Seine-et-Marne et sur le compte Facebook de celui-ci, sauf demande contraire explicite.
- 4.9 Les récompenses seront remises à la fin de la compétition.